

# Observatoire français des drogues et des toxicomanies

ORGANISME PUBLIC CHARGÉ DU RECUEIL, DE L'ANALYSE ET DE LA SYNTHÈSE DES DONNÉES RELATIVES AUX DROGUES ILLICITES, À L'ALCOOL ET AU TABAC EN FRANCE

## Recherche thématique

### 1 Produits

Alcool  
Cannabis  
Cocaïne et crack  
Ecstasy et amphétamine  
Hallucinogènes  
Héroïne et autres opiacés  
Médicaments psychotropes  
**Poppers, colles, autres solvants**  
Tabac  
Toutes drogues

### 2 Thématiques

Présentation  
**Production / offre**  
Consommation niveau et fréquence  
Conséquences  
Réponses publiques, lois et politiques

notice

Sélectionnez à présent la thématique que vous souhaitez obtenir pour afficher un texte de synthèse et la liste des documents relatifs à votre recherche.

### 3 résultat de la recherche

**Poppers, colles et autres solvants : production / offre**

Légende

Article

Lettre d'information

Rapport

Base de données

## Synthèse

### Un marché entre le licite et l'illícite

Les interpellations pour usage ou trafic et les saisies de solvants ou de poppers illicites sont exceptionnelles. En effet, les colles et les solvants étant des produits répandus dont l'usage et la possession sont licites, ils sont peu visibles des services de police et de gendarmerie [1]. Par ailleurs, certains poppers sont encore autorisés en France, leur principe actif n'ayant pas été mentionné dans le décret d'interdiction, du fait d'une apparition plus tardive sur le marché [2]. On les trouve notamment dans les sex-shops [3]. D'autres sont des produits commercialisés pour d'autres fonctions (parfum d'ambiance, nettoyeurs de têtes de lecture) [4]. Cependant, ils sont considérés par les usagers comme de moins bonne qualité que ceux importés illégalement des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Les poppers donneraient ainsi lieu à un trafic de faible ampleur dans le nord de la France [3, 5].

## Sélection de documents

[1] Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), Usage et trafic des produits stupéfiants en France en 2005.

2006, Nanterre, OCRTIS, 123 p.

[2] Decret n°90-274 du 26 mars 1990 relatif aux produits dits "poppers" contenant des nitrites de butyle et de pentyle (NOR: SPSP90000016D)

JO du 28 mars 1990

[3] BELLO (P.-Y.), TOUFIK (A.) et al., Phénomènes émergents liés aux drogues en 2003. 5eme rapport national du dispositif Trend

2004, Saint-Denis, OFDT, 277 p.

[4] Comité de coordination des vigilances des produits de santé, Bilan 2003. Principaux faits marquants

2004, Saint-Denis, AFSSAPS, 109 p.

[5] BELLO (P.-Y.), TOUFIK (A.) et al., Phénomènes émergents liés aux drogues en 2002. 4eme rapport national du dispositif Trend

2003, Paris, OFDT, 287 p.

Dernière mise à jour : octobre 2006